



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC POUR L'APPEL DE COMMENTAIRES ÉCRITS**

*Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.*

*Que lors de la séance tenue le 05 octobre 2020, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le premier projet de « **règlement numéro 2020-263 afin d'augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans la zone C-6.***

*Qu'exceptionnellement, en raison des contraintes exigées par la santé publique en lien avec la pandémie du COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée par la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sera remplacée par une consultation écrite.*

*Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <http://sfxb.wpweb.fr/>*

*Que toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, et ce, **jusqu'au 30 octobre 2020.***

*Que les commentaires écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante : 94, rue Principale, Saint-François-Xavier-de-Brompton, QC, J0B 2V0.*

*Que les commentaires électroniques peuvent être envoyés à l'adresse [direction@sfxb.qc.ca](mailto:direction@sfxb.qc.ca)*

*Que le premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;*

*Que le premier projet de règlement vise à :*

- **augmenter le nombre maximal d'étages permis des bâtiments principaux de 2 à 3 dans la zone C-6;**

La zone C-6 se situe au sud de la rue principale, au nord du chemin Labrie et à l'est du chemin Salois tel que démontré ci-dessous :



Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14 octobre 2020.



Sylvie Champagne  
Directrice générale secrétaire-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2020-263 Appel commentaires